



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA25\_05\_0009**

**OBJET :**

**Autorisation de signature du protocole transactionnel pour la  
fourniture et l'achat d'eau potable entre Réseau31, la commune de  
Carbonne et le SMDEA au titre du 1er trimestre 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le six mai**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Alain GARNIER, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Pierre VIEL donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ  
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant que dans le cadre de gestion des compétences en matière d'eau potable, la commune de Carbonne a adhéré :

- Au syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA09) pour la compétence « étude, réalisation, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien, exploitation et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production d'eau potable »,
- A réseau31 pour la compétence « transport et stockage d'eau potable », hors périmètre géré par le SMDEA09.

Considérant que la commune a ensuite élargi son adhésion le 01/04/2024 à la compétence « distribution d'eau potable », à l'exception des zones des coteaux du hameau de Sainte-Quitterie.

Considérant qu'un désaccord est survenu concernant les modalités et le règlement des factures de fourniture d'eau émises par le SMDEA09 à l'encontre de la commune de Carbonne.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux, un quatrième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engage à verser la somme de **123 397,13€HT** au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la **période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.**(1er trimestre 2025)

Considérant que le détail de la facture et le protocole transactionnel est fourni en annexe.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
Le nouveau protocole transactionnel relatif aux sommes dues pour l'achat d'eau potable entre le SMDEA09, RESEAU31 et la commune de CARBONNE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025.
- **AUTORISE,**  
Madame la Présidente à signer tout document y afférent.